
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2021 à 21 h 30 par voie de vidéoconférence, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 21 h 30.

21-174

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-174 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

21-175 5.1 ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE L (RUES PRIVÉES GEOFFRION ET BISSONNETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL – VILAMO – PROJET SI-19-170, LOT 1

21-176 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE L (RUES PRIVÉES GEOFFRION ET BISSONNETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL – VILAMO – PROJET SI-19-170, LOT 1

21-177 5.3 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-21-197

21-178 5.4 PROVISION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-21-197

21-179 5.5 ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET SI-20-189, LOT 3

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÈGLEMENTS

21-180 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1260 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 735 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-181 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-175

ADJUDICATION ET AUTORISATION – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE L (RUES PRIVÉES GEOFFRION ET BISSONNETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL – VILAMO – PROJET SI-19-170, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Vilamo, projet SI-19-170, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 7 mars 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 29 mars 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger la partie optionnelle du contrat numéro SI-19-170, lot 1 concernant les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase L (rues privées Geoffrion et Bissonnette) du projet résidentiel Vilamo, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6C1, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées pour ces travaux, conformément aux documents de la soumission déposée et ouverte le 7 mars 2019, pour un montant de 818 123,22 \$, toutes taxes comprises, le tout conditionnellement au dépôt des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie, ainsi qu'à l'obtention des approbations requises;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Maisons Pépin inc. et 175784 Canada inc. (Bricon), le tout selon les modalités prévues au devis, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

DE répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur Maisons Pépin inc.;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Maisons Pépin inc., et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-176

PROVISION – GESTION DU PROJET – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PHASE L (RUES PRIVÉES GEOFFRION ET BISSONNETTE) – PROJET RÉSIDENTIEL – VILAMO – PROJET SI-19-170, LOT 1

ATTENDU l'adjudication de l'option concernant des travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase L (rues privées Geoffrion et Bissonnette) du projet résidentiel Vilamo, dans le cadre du projet SI-19-170, lot 1, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) pour un montant de 818 123,22 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre de la partie du contrat précitée, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 81 812,32 \$, portant la dépense autorisée à 899 935,54 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-177

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-21-197

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour des services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet SI-21-197;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 mars 2021;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 24 mars 2021;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 29 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'octroyer un mandat pour des services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet SI-21-197, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit FNX-INNOV inc., située au 2111, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil, Québec, J4G 2J4, pour un montant corrigé de 108 700,81 \$, toutes taxes comprises;

D'affecter une somme de 8 366,98 \$ du surplus affecté pavage pour le financement de la portion du contrat relative au projet 21-064 (pavage de diverses rues);

D'affecter une somme de 11 671,04 \$ du surplus affecté pavage pour le financement de la portion du contrat relative au projet 21-033 (bordures, trottoirs et piste cyclopedestre).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-178

PROVISION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-21-197

ATTENDU l'adjudication du mandat de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures à la firme FNX-INNOV inc. pour un montant corrigé de 108 700,81 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précipité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 10 870,08 \$, portant le montant autorisé à 119 570,89 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-179

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE – PROJET SI-20-189, LOT 3

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée, à la demande de la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP), pour des services professionnels de surveillance des travaux d'installation d'une vanne de réduction de pression sur la montée Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 29 mars 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SI-20-189, lot 3 concernant des services professionnels pour la surveillance des travaux d'installation d'une vanne de réduction de pression sur la montée Sainte-Julie au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Groupe-Conseil Génipur inc., située au 18, rue Papineau, bureau 207, Candiac, Québec, J5R 5S8, pour un montant de 33 400,24 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 24 mars 2021;

QUE la dépense engagée par la Ville de Sainte-Julie pour ce mandat soit facturée à la RIEP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-180

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1260 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 735 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1260 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 735 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1260 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 735 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-181

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière